

MALAMINE (Sénégal, vers 1850-Gorée, 1886). Sergent sénégalais que choisit de Brazza parmi les noirs de son escorte, lorsqu'en 1880 il atteignait pour la première fois le Congo, rive droite, au village de Mfa ou Mfoa, avec l'intention d'y prendre possession, au nom de la France, d'un territoire sur lequel le sergent sénégalais serait chargé, durant l'absence de son maître, de faire respecter le pavillon français. de Brazza y signa avec le fameux chef Makoko, de l'endroit, un traité qui reconnaissait à la France le droit d'occupation de Mfa, puis repartit vers Franceville, le 3 octobre 1880, laissant à son sergent Malamine une copie du traité et la recommandation de le montrer à tout Européen qui voyagerait dans le voisinage du Stanley-Pool. Deux noirs laptots étaient adjoints à Malamine, un Sénégalais et un Gabonnais. De Brazza, en effet, avait eu connaissance de la marche de Stanley, qui, après sa traversée héroïque du continent africain d'Est en Ouest, repartait, sur l'ordre de Léopold II, de la côte occidentale vers l'intérieur, pour remonter le fleuve et y fonder des postes au nom de l'Association Internationale Africaine. Il s'agissait de lutter de vitesse avec son émule de Brazza.

Le 27 juillet 1881, Stanley arrivait sur les bords du Gordon Bennett (rivière Djoué), au village du chef Bouaboua Njali. Il vit approcher le drapeau tricolore de la France flottant haut et précédé d'un personnage d'allure très crâne qu'il prit pour un nègre européenisé, bien que les traits de son visage appartinssent à un type supérieur. Il portait un costume de marin avec manches ornées des galons de sous-officier. C'était Malamine, le sergent sénégalais que de Brazza avait laissé derrière lui. Deux matelots nègres, en pantalon et chemise bleus, le suivaient, l'un d'eux tenant le drapeau français. Malamine parlait fort bien le français, et son attitude, dit Stanley, respirait une mâle franchise. Après que Stanley et Malamine eussent échangé quelques mots, ce dernier montra un papier dont la traduction apprit à Stanley qu'il avait sous les yeux un traité aux termes duquel un chef du nom de Makoko céda à la France le territoire compris entre le fleuve Gordon Bennett et Impila, sur la rive Nord du Stanley-Pool, en suite de quoi de Brazza notifiait à tous les intéressés qu'il prenait possession du dit territoire au nom de la France. Malamine était fort au courant de l'affaire. D'après lui, le Makoko avait fait preuve de beaucoup de générosité et cédé pour une bagatelle, quelques pièces d'étoffe, un territoire qui, paraît-il, longeait le fleuve sur une distance de 15 km. Malamine coucha au village où s'était arrêté Stanley. La première impression de ce dernier quant à son hôte fut bonne. Sans parti pris, Stanley dira de lui : « Je reconnus en lui un homme supérieur, tout Sénégalais, tout bronzé qu'il était. Il se trouvait d'ailleurs dans son élément au milieu de ces indigènes de race inférieure et exécutait les instructions de son maître avec un tact et une habileté rares. »

Le jour suivant, Malamine retourna sur son territoire, c'est-à-dire sur la rive orientale du Gordon Bennett, et, à une heure de l'après-midi, dit Stanley, nous nous disposâmes à le suivre, car il nous y avait invités, au nom de de Brazza lui-même. En passant par Malima, Stanley eut une entrevue avec Gamankano, le Mankoneh qu'il avait rencontré trois ans plus tôt dans sa traversée de l'Afrique. Stanley voulut savoir de la bouche même de Gamankano s'il était vrai qu'il eût vendu son territoire à la France, comme le prétendait Malamine. « Longtemps après votre départ (1877), dit le chef à Stanley, un autre homme blanc est arrivé avec trois canots.

Il a séjourné longtemps auprès de Nchouville, de Kinshassa. Quelques-uns des sujets de Makoko l'accompagnaient. Sur son invitation, nous sommes allés le voir, mais il n'a pas été question de vente ou d'achat de territoire. Chacun de nous est chef chez lui, dit Gamankano : Makoko est chef de Mbe, moi de Malima, Nchouville de Kinshassa. »

Gamankano se montra disposé à accorder à Stanley, par traité, l'autorisation de résider, bâtir, planter, semer sur le territoire de Malima. Mais, le soir même, Malamine arrivait sur la place. Il influençait aussitôt les populations déjà gagnées à Stanley, si bien qu'au milieu de la nuit, un crieur indigène, par la voie du tam-tam, défendait à ses frères de parler aux gens de Stanley. Gamankano avait été détourné de Stanley par des calomnies sans pareilles répandues par Malamine, qui représentait le nouveau venu comme chargé de pressurer et de piller les noirs, de tuer les enfants, voire de les manger, etc. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de Malima, Stanley s'en alla vers Kintamo, où Ngaliema lui fit bon accueil. Mais le 11 août, Malamine y faisait son apparition. « Il venait de Kinshassa pour nous inviter, dit Stanley, à aller voir Nchouville, qui promettait de nous établir chez lui. » Stanley, étant en pourparlers avec Ngaliema, remit au 1^{er} janvier 1882 sa visite à Kinshassa. Mais quand Stanley y arriva à cette date, il vit Malamine qui y arborait son brillant drapeau tricolore. A ce moment, Stanley était déjà si solidement installé à Kintamo, que Malamine ne réussit plus à le discréditer auprès des indigènes. (*Cinq années au Congo*, par Stanley, p. 257.)

Il est incontestable que Malamine défendit fidèlement les intérêts de la France. « C'était un Sénégalais retors et fidèle jusqu'à la brutalité », disait de lui le Père Augouard, missionnaire français des Pères du Saint-Esprit. Bien des Français firent de lui un éloge en partie mérité. Tel de Chavannes, l'ami et le collaborateur de de Brazza, qui écrit : « Brazza avait appris à connaître Malamine, qu'il fit sergent pour la circonstance, et il savait en bonnes mains les consignes données. »

Après le départ de de Brazza, le 3 octobre 1880, Malamine eut pour premier soin de chercher à devenir populaire, et il n'eut aucune peine à l'être bientôt. Les ressources infimes que son chef lui avait laissées étaient bien peu de chose en comparaison de celles qui naîtraient de l'ingéniosité de son esprit, de ses aptitudes physiques remarquables, de son adresse de chasseur, de ses qualités d'initiative qui lui permettront de faire face à toutes les situations. Il lui suffit de peu de jours pour être avantagement connu de toute la région et pour conquérir l'amitié des chefs qu'il comblait du produit de ses chasses, venaison et ivoire. Bientôt, tous les villages hisaient le pavillon tricolore. Malamine était chez lui partout, ce qui lui permit de trans-

férer son poste de Mfa à Nchassa, où les ressources cynégétiques étaient plus abondantes et dont le chef Nchouville, qui dépendait de Makoko, mettait à sa disposition une installation plus confortable à titre purement amical. Il dominait moralement le pays, n'y comptait que des camarades dont les générosités mettaient le poste à l'abri de toute inquiétude pour sa subsistance. »

Notons que ces affirmations sont en grande partie controuvées par des déclarations d'autres voyageurs de l'époque pourtant peu suspectés de parti pris.

Le P. Augouard, missionnaire français, des Pères du Saint-Esprit, chargé par de Brazza d'établir une Mission catholique dans le Bas-Congo, prit contact avec Malamine à la rivière Djoué, le 4 août 1881.

« Stanley, dit le P. Augouard, m'avait

convoqué de camper près de la rivière Djoué (Gordon Bennett), afin que le sergent Malamine pût venir au-devant de moi et que je ne fusse pas reçu à coups de fusil. Le lendemain, Stanley m'envoya quatre Zanzibarites pour me montrer le chemin et m'escorter. Je rencontrai Valcke et Braconnier qui vinrent au-devant de moi. Ils me parlèrent de Malamine. Celui-ci leur avait dit d'abord qu'ils pouvaient faire une case, et puis, deux jours après, qu'ils ne le pouvaient plus, etc. Ils me quittèrent avant ma rencontre avec Malamine. Arrivé au fleuve, j'attendis Malamine. Il vint, m'apportant du poisson qu'il destinait à Stanley, mais qu'il me donna. Il est presque noir, absolument sans instruction, ne sachant ni lire ni écrire et ayant reçu son grade, au Stanley-Pool même, de de Brazza. C'est un simple matelot sénégalais qui ne paraît guère fait pour soutenir l'honneur du pavillon français. Depuis dix mois, il est absolument délaissé et vit et s'habille à la manière des noirs du pays. Il a avec lui un autre noir sénégalais et un noir gabonnais. Le poste français est une misérable case avec un fusil Winchester à 14 coups et deux chasse-pots pour lesquels ils n'ont pas de cartouches. Les trois hommes vivent du produit de leur chasse et de leur pêche, car ils n'ont pas autre chose. J'ai longtemps parlé avec Malamine, qui parle bien le bateke. »

Le P. Augouard donna à Malamine quantité de provisions. « Ce qui lui fit le plus de plaisir, dit-il, c'étaient le sel et le savon. Quant aux étoffes, il n'en avait cure; à mon arrivée, j'eus grand-peine à reconnaître le fier représentant de la France dans ce grand noir court vêtu à la mode

indigène et avec les cheveux tresses en côtes de melon comme le plus élégant des Bateke. »

Contrairement à ce que dit de Chavannes, le Sénégalais n'était pas si populaire à Mfa et aux alentours.

« Quand je vins au Pool, à la demande de de Brazza, dit le P. Augouard, je fus tout étonné de ne pas trouver de poste français à Mfa. Malamine m'expliqua qu'il mourait de faim dans ce village et avait beau invoquer l'autorité de Makoko, le manioc n'arrivait pas. De guerre lasse, il avait passé le fleuve et était allé s'installer au village de Kinshassa, où son fusil lui procurait du gibier en abondance. Plus tard, il revint à Mfa. »

Ailleurs, le P. Augouard raconte, toujours au sujet de Malamine, que « celui-ci se plaignait de son isolement. Il disait avec un grand sérieux que, se trouvant seul blanc, il était heureux d'en voir arriver d'autres pour lui tenir compagnie ! Mais, le premier moment de joie passé, craignant de voir son influence contrebalancée par un vrai blanc, il disait sous main aux Bateke qu'ils ne devaient pas laisser ces intrus s'installer dans leur pays. » « Malamine était en somme un égoïste et la pensée que les intérêts de la France étaient confiés à sa seule garde l'avait quelque peu étourdi », dit Thomson (Fondation de l'E.I.C., 1933), qui ajoute plus loin : « L'accusation qu'il porta contre Stanley et selon laquelle celui-ci aurait essayé de le corrompre pour rabaisser le drapeau français, accusation basée seulement sur sa version de sa rencontre avec Stanley, est si absurde qu'elle tombe d'elle-même. »

« De même, dit Thomson, l'allégation de de Chavannes que la tête de Malamine avait été mise à prix par Swinburne, chef de poste d'Isanghila, est tout aussi absurde. »

Malamine fut bien considéré comme un agitateur par ceux qui voyaient clair en France. Brazza lui-même faisait allusion parfois à sa faculté de susciter des ennemis. Aussi, le Gouvernement français, à l'instigation de de Lesseps, décida que le Sénégalais serait relevé de son poste. Mizon

fut chargé de transmettre cet ordre.

de Chavannes relate ainsi l'incident :
« En février 1882, un noir envoyé par Mizon apportait à Malamine l'ordre verbal d'abandonner son poste et de rallier Franceville avec ses deux hommes. Mais Malamine, devant cet ordre déconcertant, refusa d'obéir. Le messenger de Mizon dut repartir et Malamine accentua plus que jamais sa propagande. Le 1^{er} mai 1882, le quartier-maître Guira (ou Giral ou Guiral), un des membres de l'expédition de Brazza et commandant à Franceville de juin à octobre 1882, apportait à Malamine l'ordre écrit impératif d'avoir à revenir immédiatement à Franceville et à déclarer aux indigènes que la France renonçait à occuper le Congo. Malamine consentit à partir, mais se garda de faire aux indigènes la déclaration d'abandon. Il rentra à Franceville et demanda son rapatriement au Sénégal, ce qui lui fut accordé »

De Chavannes prétend que de Brazza était totalement ignorant de ces mesures et laisse entendre que le Roi Léopold II avait agi par pression sur le Gouvernement français pour obtenir le retrait de Malamine. Le dépit qu'en conçurent certains Français se révèle notamment dans ce passage de l'« Olumo », de G. Bruel : « Le départ de Malamine avait laissé le champ libre à Stanley et à ses agents, qui naturellement intriguèrent contre nous. » (*Rev. Congo*, 1937, t. 11, n° 1, p. 77.)

Malamine mourut à Gorée en 1886.

14 février 1946.

M. Coosemans.

Stanley, *Cinq années au Congo*, pp. 66, 195, 198, 199, 203, 256, 297, 281. — Stanley, Rob., Thomson, *Fondation de l'E.I.C.*, Bruxelles, 1935, pp. 84, 115, 116, 117. — Masoin, *Histoire de l'E.I.C.*, Namur, 1913, I, pp. 285, 342, 343. — de Chavannes, *Le sergent Malamine, Mémoires Académie des Sciences col.*, Paris, 1928. — Id., *Ibid.*, *Soc. d'Et. géogr. col.*, mars 1927. — De Witte, *Monseigneur Augouard*, Paris, 1924, p. 149. — A. Naud, *L'épisode du sergent Malamine, Afrique française*, 1931, p. 252. — L'Hoist, 7 juin. — *Histoire coloniale*, dans *Revue Congo*, *Le sergent Malamine, Essor colonial*, 1931, 1937, II. — Ludwig Bauer, *Léopold le Mal-Aimé*, Paris, 1937.